

Nouméa, le 9 janvier 2009

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie

à

Monsieur le Directeur du CIO

Division du Personnel

VR/DP

n° 3211/09/04

Affaire suivie par :

David MACE

Bureau xxxx

Téléphone

(687) 26.62.80

Fax

(687) 26.61.81

(687) 26 61 88

Méi

dmace@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds

BP G4

98848 Nouméa Cedex

URGENCE SIGNALÉE

(Affichage CIO + site internet du vice-rectorat « <http://www.ac-noumea.nc> »)

Objet : Avancement au grade de directeur du CIO (décret n°91-290 du 20 mars 1991)

Réf. : Note de service ministérielle n°2008-166 du 16 décembre 2008, parue au BO (encart) n°48 du 18 décembre 2008

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de la parution de la note de service ministérielle citée en référence, qui a pour objet d'indiquer, au titre de l'année 2009, les modalités d'inscription et de transmission des propositions pour l'avancement des conseillers d'orientation psychologues au grade de directeur de centre d'information et d'orientation.

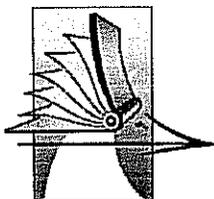
I) Conditions de recevabilité des candidatures :

Peuvent postuler les COP en activité (y compris en congé de longue maladie ou de longue durée) classées au moins au 7^{ème} échelon au 31 décembre 2008.

II) Constitution du dossier de candidature :

Les candidats devront obligatoirement utiliser l'imprimé de candidature téléchargeable par le système d'information et d'aide pour les promotions SIAP, accessible sur internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/pid61/siap-systeme-information-aide-pour-les-promotions.html>. Cet imprimé devra être accompagné d'une lettre de motivation de deux pages maximum en vue de décrire :

- les étapes de sa carrière
- l'analyse de son parcours professionnel
- ses motivations ses compétences acquises
- ses aptitudes (notamment, aux fonctions d'animation et de coordination)
- son implication dans le service
- l'exercice de fonctions spécifiques (participation à des actions de formation, tuteur, conseiller en formation continue, ...)
- ses aspirations



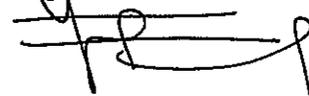
II) Transmission des candidatures :

Les dossiers complets (imprimé + lettre de motivation), assortis de votre avis circonstancié et motivé, devront être retournés au Vice-Rectorat/Division du Personnel dans les meilleurs délais possibles (retour des dossiers de candidatures au MEN/DGRH B2-3 fixée au 29 janvier 2009).

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des COP placés sous votre autorité les présentes dispositions. Vous voudrez bien également appeler leur attention sur le fait que la nomination au grade de directeur(trice) de CIO est subordonnée à la prise effective de fonctions sur l'un des postes vacants à l'issue des opérations du mouvement des directeurs de CIO titulaires (affectation d'une durée minimale de trois ans sur le poste obtenu).

Par avance, je vous remercie.

Pour le Vice-Recteur
L'Adjointe au Secrétaire Général



Mme Yannick FAYARD

